



# Au fil de l'eau

## Bulletin d'information du conseil municipal n°115

### ▪ **DECES**

- **Guy FOLTRAN** est décédé le 21/12/2015.

Nous exprimons nos sincères condoléances à la famille FOLTRAN.

### ▪ **NAISSANCES**

Nous souhaitons la bienvenue à :

- **Manwë HAGONDOKOFF** né le 05/01/2016.

Tous nos vœux de bonheur à Manwë et nos sincères félicitations aux parents.

### ▪ **MARCHE DE PLEIN AIR**

A compter du 8 mars, un marché de plein air se tiendra à Gauré tous les mardis de 16h à 20h, place de la mairie. Il accueillera une diversité de producteurs, de commerçants et d'artisans régionaux afin de varier les plaisirs de votre balade gourmande ! Nous espérons vous y voir nombreux !

### ▪ **VIRUS INFLUENZA AVIAIRE**

A la demande de la Préfecture de la Haute-Garonne, dans l'intérêt général, tout détenteur (professionnel ou particulier) d'oiseaux élevés en extérieur est tenu de se déclarer en mairie du lieu de détention des oiseaux (formulaire à remplir) ou sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>.

Ne sont pas concernés les oiseaux d'ornement vivant en volière fermée comme les canaris ou les perruches.

Tout signe clinique évocateur d'influenza aviaire doit être signalé dans les délais les plus brefs auprès d'un vétérinaire.

## ▪ **ARTISANS ET COMMERCANTS**

Les artisans et commerçants de Gauré qui souhaitent faire apparaître leurs coordonnées sur le site communal [www.gaure.net](http://www.gaure.net) (page Tourisme-Economie/Vie économique) peuvent en faire la demande en contactant la mairie au 05 61 83 61 55 ou par mail [secreteriat@gaure.net](mailto:secreteriat@gaure.net).

## ▪ **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**

La commune de Gauré a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde afin d'indiquer les risques auxquels la commune est exposée et les moyens opérationnels à mettre en place en cas d'alerte.

La commune est principalement confrontée aux risques suivants :

- Risque séisme (échelle 1 sur 5, soit très faible),
- Risque inondation,
- Risques météorologiques associés aux vigilances : vents violents ou tempête, pluies inondation, orages, neige et verglas, canicule, grand froid,
- Risque mouvement de terrain,
- Risque nucléaire (centrale nucléaire de Golfech).

Pour chacun de ces risques un dispositif communal d'alerte, d'action, d'évacuation et de sécurisation sera mis en place en cas de déclenchement de l'alerte.

Vous trouverez une illustration (ci-jointe), créée par le Ministère de l'Intérieur, sur les comportements à adopter en cas d'alerte et le kit d'urgence des familles.

Nous vous rappelons que vous êtes invités à vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie si vous souhaitez être informés en cas d'alerte en nous communiquant vos coordonnées téléphoniques.

Le Plan Communal de Sauvegarde est disponible au secrétariat de la mairie si vous souhaitez le consulter.